



AMCEN



AU



UNEP

*Conférence ministérielle africaine sur l'environnement***Conférence ministérielle africaine sur l'environnement****Neuvième session extraordinaire**

Réunion ministérielle

En ligne, 17 février 2022

Déclaration ministérielle et messages de politique générale clés de la neuvième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**Nous, les ministres africains de l'environnement,*

Convoquant en ligne le 17 février 2022 la neuvième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la déclaration ministérielle et les principaux messages de politique générale formulés lors de la première partie de la dix-huitième session de la Conférence qui s'est tenue le 16 septembre 2021, en particulier à l'occasion de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la session extraordinaire de l'Assemblée de l'Environnement pour commémorer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Prenant note des recommandations formulées par le Bureau de la Conférence lors de sa trente-deuxième réunion tenue les 17 et 18 novembre 2021, et

Consciente de l'importance de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra à Nairobi du 28 février 2022 au 2 mars 2022, et de la session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement pour commémorer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra les 3 et 4 mars 2022,

Indiquez ce qui suit :

1. Nous réaffirmons notre engagement à continuer de parler d'une seule voix sur les questions qui touchent l'Afrique et dans l'unité de l'Afrique.

2. Nous confirmons les recommandations formulées par le Bureau lors de sa trente-deuxième réunion tenue les 17 et 18 novembre 2021, y compris sur l'organisation de cette session extraordinaire.

3. Nous exhortons tous les États Membres à participer activement à la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et à la session extraordinaire pour commémorer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement et à affirmer notre attachement aux messages de politique générale qui guident notre détermination, tels qu'ils figurent dans l'annexe de la présente déclaration.

* Le présent document est publié sans révision formelle.

4. Nous exprimons notre gratitude et notre soutien au Doyen et à l'ensemble du Corps diplomatique africain à Nairobi, au sein du Comité des Représentants permanents, pour les excellents préparatifs de la participation de la région Afrique à la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

5. Nous exprimons notre soutien aux projets de résolution parrainés par la région Afrique, notamment sur la relance verte, la biodiversité et la santé, et l'économie circulaire, et encourageons les États membres à soutenir, le cas échéant, d'autres résolutions, conformément aux positions exprimées par le groupe Afrique concernant les questions examinées à l'ordre du jour de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et nous nous efforçons d'appuyer d'autres résolutions présentant un intérêt pour l'Afrique.

6. Nous demandons aux États Membres de se porter volontaires pour diriger les négociations et contribuer aux négociations des résolutions et de la déclaration ministérielle de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement afin de veiller à ce que les intérêts de l'Afrique soient pris en considération.

7. Nous exhortons tous les États Membres à participer activement à la déclaration ministérielle de la session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et à d'autres manifestations connexes, afin de commémorer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

8. Nous convenons de convoquer le 28 février 2022, avant le début des travaux de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de choisir le représentant de l'Afrique et président du Bureau de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et, à cet égard, nous demandons au secrétariat de prendre des dispositions pour la tenue d'un scrutin secret en personne, à moins qu'un consensus ne soit atteint auparavant.

9. Nous soutiendrons le futur Président et le Sénégal pendant leur mandat de deux ans, respectivement Président et Vice-Président du Bureau de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, afin d'assurer le succès de leur mandat.

10. Nous apprécions les efforts déployés par la République démocratique du Congo, représentée par le Vice-Premier Ministre et le Ministre de l'environnement et du développement durable, pour faciliter la recherche d'un consensus sur la question du candidat africain à la présidence du Bureau de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

11. Nous nous efforcerons que l'Afrique parle d'une seule voix sur la proposition d'approche globale et d'accord mondial juridiquement contraignant sur les déchets marins et la pollution plastique et sur le lancement éventuel d'un comité de négociation intergouvernemental chargé de négocier un nouvel instrument mondial sur les déchets marins et la pollution plastique. À cet égard, nous souscrivons à la proposition du Bureau de la Conférence de créer un groupe restreint de pays composé des représentants du Bureau actuel de la Conférence, à savoir le Botswana, la République démocratique du Congo, la Mauritanie, le Sénégal et le Soudan, tout autre pays africain intéressé, et le Groupe africain à Nairobi, avec le Rwanda et le Ghana comme coprésidents, de prendre l'initiative, au nom de la région africaine, des discussions sur les déchets marins et la pollution plastique.

12. Nous encourageons les principaux groupes et parties prenantes en Afrique à participer activement à la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et les encourageons à appuyer les résolutions qui intéressent l'Afrique.

13. Nous apprécions le rôle de l'Algérie, en sa qualité de représentant africain auprès du Bureau du Comité des représentants permanents, pour diriger et coordonner les préparatifs de la commémoration du cinquantième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

14. Nous exprimons notre gratitude au Président de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement pour les consultations sur le projet de déclaration ministérielle et appelons à une déclaration ministérielle ambitieuse et équilibrée qui reconnaisse toutes les conférences clés récentes et à venir des Nations Unies sur l'environnement, ainsi que les principes sur lesquels reposent les traités multilatéraux sur l'environnement, en particulier les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, et veiller à ce que la question de relever l'ambition de l'action mondiale en faveur de l'environnement, la nécessité urgente de fournir un appui financier et technique suffisant, adéquat et prévisible, les moyens de mise en œuvre des pays développés aux pays en développement et la nécessité de prendre en considération la situation nationale des pays, les contextes et les capacités sont abordés de manière équilibrée ainsi que le droit de l'Afrique à son espace de développement avec des moyens habilitants d'appui à la mise en œuvre.

15. Nous aiderons la Côte d'Ivoire à accueillir la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, qui se tiendra à Abidjan du 9 au 20 mai 2022 et exhortons les États membres à participer activement aux délibérations et exhortons toutes les institutions africaines à soutenir la conférence.

16. Nous réaffirmons notre plein appui et notre engagement à l'égard de la République arabe d'Égypte en accueillant la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et nous demandons à toutes les institutions africaines de fournir tout l'appui nécessaire et exhortons toutes les institutions africaines à appuyer la conférence à cet égard.

17. Nous reconnaissons l'importance pour les pays africains de parvenir à un nouvel accord-cadre mondial ambitieux et équitable sur la biodiversité qui permette à la société d'inverser la perte actuelle de biodiversité afin de maintenir le système de soutien de la vie de notre planète et de tracer des voies durables qui intègrent la biodiversité dans les décisions et les pratiques, en particulier en soutenant les efforts des pays en développement pour mettre en œuvre et obtenir des résultats positifs en matière de biodiversité.

18. Nous exprimons notre gratitude au secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et à la Commission de l'Union africaine pour leur engagement et leur soutien continu en faveur de l'organisation et de la tenue de cette session extraordinaire.

19. Nous chargeons le Président de la Conférence de transmettre le contenu de la présente déclaration ministérielle et des messages clés ainsi que le rapport établi par cette neuvième session extraordinaire à toutes les parties concernées, y compris les partenaires et les organisations, en vue d'obtenir leur appui et leur collaboration, et d'en faire rapport à la Conférence à sa reprise à sa dix-huitième session ordinaire.

Annexe

Messages clés de la politique

1. Nous apprécions le travail du groupe Afrique à Nairobi qui a continué à défendre les intérêts de l'Afrique au sein du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
2. Nous nous félicitons de la décision de tenir, la reprise de la deuxième partie de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de la session extraordinaire pour commémorer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que les réunions préparatoires pertinentes, dans un format hybride, et nous demandons que toutes les mesures soient prises pour assurer la transparence, une participation pleine, inclusive, significative et égale de tous les États Membres et des parties prenantes concernées à l'examen des questions de fond qui nécessitent des négociations, quel que soit le format auquel ils participent, tous les efforts étant déployés pour accueillir les petites délégations en évitant autant que possible les réunions et consultations parallèles.
3. Nous appelons à une participation pleine, inclusive et transparente de tous les États membres et groupes régionaux aux processus de consultation pour préparer le projet de déclaration politique conformément à la résolution 73/333 de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une manière qui ne laisse aucun État membre ou groupe régional de côté, tout en soulignant que la transparence et l'inclusivité sont propices à la réalisation d'une déclaration consensuelle significative qui sera adoptée à la session extraordinaire pour commémorer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
4. Nous demandons instamment que la déclaration politique qui sera faite conformément à la résolution 73/333 de l'Assemblée générale des Nations Unies reflète les divers intérêts des pays en développement et ceux de l'Afrique, y compris la nécessité de maintenir les principes de Rio de Janeiro, en particulier les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, qui sont le fondement des traités multilatéraux sur l'environnement, et le caractère central de la question de la fourniture par les pays développés et d'autres partenaires en mesure de le faire d'un appui financier et technique, en tant que condition préalable à la réalisation des objectifs internationaux en matière d'environnement.
5. Nous voudrions souligner qu'il importe de renforcer le Bureau des Nations Unies à Nairobi en tant que seul siège des Nations Unies dans les pays du Sud et hôte du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
6. Nous demandons à la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement de créer un comité de négociation intergouvernemental chargé de préparer et d'adopter une nouvelle approche globale qui pourrait inclure le lancement d'un comité de négociation intergouvernemental chargé de négocier un nouvel instrument mondial pour traiter la question des déchets marins et de la pollution plastique.
7. En ce qui concerne le projet de résolution sur les déchets marins et la pollution plastique, présenté par le Rwanda et soutenu par la Conférence, nous prendrons en considération d'autres projets de résolution sur le même sujet, afin de garantir les intérêts des États membres africains dans la mesure où ils sont conformes à la résolution présentée par le Rwanda, et nous nous efforcerons d'adopter une nouvelle approche mondiale pour lutter contre la pollution par les plastiques, conformément aux principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, à la lumière des circonstances nationales. Notant le droit des pays africains au développement et les écarts entre pays en développement et pays développés en termes

de responsabilité historique, de connaissances scientifiques, de capacités, de progrès technologiques, de soutien technique et financier dans la lutte contre les déchets marins et la pollution plastique

8. Nous soulignons l'importance de la reconnaissance des besoins et de la situation particuliers de l'Afrique, et la nécessité d'un financement nouveau, supplémentaire et prévisible, y compris le transfert, le développement et le déploiement de technologies, ainsi que le renforcement des capacités pour aider les pays en développement, en particulier pour l'Afrique, à sa mise en œuvre. En outre, nous soulignons la nécessité d'assurer la cohérence et la coordination des activités entreprises par les instruments régionaux et internationaux existants, qui englobent une structure d'appui à la mise en œuvre dans les pays en développement.
9. En ce qui concerne le Cadre mondial pour l'après-2020 en faveur de la biodiversité, nous encourageons les pays africains à soutenir des objectifs ambitieux en matière de protection mondiale et de financement des aires protégées.